



Procès-verbal de la 9e assemblée régulière
Tenue le mercredi 24 octobre 2023, à 18h30
Centre de loisirs Monseigneur-De Laval – petite salle
2, rue du Fargy, accessible aussi par le 35 avenue du Couvent

PRÉSENCES :

M. Éric Courtemanche-Baril	Président
M ^{me} Monique Langevin	Secrétaire
M ^{me} Valérie Martel	Administratrice
M. Daniel Chouinard	Administrateur
M. Philippe Beauchamp	Administrateur
M ^{me} Émilie Roy	Administratrice
M. Yvan Tessier	Administrateur
M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal – district de la Chute-Montmorency

ABSENCES :

M ^{me} Caroline Bergeron	Vice-présidente
M. Guillaume Dufour	Trésorier
M. Vincent Tremblay-Boucher	Administrateur

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Camille-Esther Garon	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Mme Eliane Vivero	Conseillère en urbanisme Division de la gestion du territoire
Mme Marie Lagier	Cheffe d'équipe – consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 21 autres assistent à l'assemblée.

Projet d'ordre du jour

9^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 24 octobre 2023, à 18h30

Centre de loisirs Monseigneur-De Laval 35 avenue Du Couvent

23-09-01	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	18 h 30
23-09-02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du mercredi 13 septembre 2023	18 h 35
23-09-03	Consultation publique et demande d'opinion sur le projet de modification des normes de lotissement et d'implantation dans le quartier du Vieux-Bourg	18 h 40
	Présentation du projet (20 minutes)	
	Période de questions et commentaires du public (30 minutes)	
	Période de délibération du conseil d'administration (20 minutes)	
	Recommandation du conseil de quartier (5 min)	
23-09-04	Activités et comités du conseil de quartier	19 h 50
	Suivi du procès-verbal	
	Correspondance	
	Résolutions	
	Table de concertation vélo	
	Suivi programme Sécurité	
	Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé	
	Plan d'action et priorisation	
23-09-05	Période réservée aux conseillers municipaux	20 h 20
23-09-06	Suivi de la Ville de Québec	20 h 35
23-09-07	Trésorerie et résolution de paiement	20 h 40
23-09-08	Questions et commentaires du public	20 h 45
23-09-09	Divers	21 h 00
23-09-10	Levée de l'assemblée	21 h 15

Note : L'horaire est à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

Procès-verbal

1. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

La rencontre débutera par la présentation du projet de modification des normes de lotissement et d'implantation dans le quartier du Vieux-Bourg.

Sur proposition de Mme Valérie Martel, secondée par M. Daniel Chouinard, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par le président.

2. Adoption du procès-verbal du mercredi 14 juin 2023

M. Philippe Beauchamp apportera des précisions à la résolution 16, en ciblant la Ville et la RTC comme entités interpellées.

Cette proposition d'amendement est secondée par M. Daniel Chouinard, et le procès-verbal de la 9^e assemblée du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

3. Consultation publique et demande d'opinion sur le projet de modification des normes de lotissement et d'implantation dans le quartier du Vieux-Bourg

La présentation a été assurée par Mme Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, et Mme Marie Lagier, cheffe d'équipe – consultations publiques.

Cette modification a pour objectif d'assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions en révisant les normes d'implantation et de lotissement afin de favoriser une densification cohérente et harmonieuse avec le voisinage, en tenant compte des bâtiments existants.

Après discussions avec un public intéressé, la nouvelle réglementation a été approuvée.

Une période de sept (7) jours, à compter du 25 octobre, est allouée pour présenter des commentaires écrits. L'adoption du règlement, avec modifications (si requis) est fixée au 14 novembre, et l'entrée en vigueur du règlement prévue pour le 12 décembre.

4. Activités et comités du conseil de quartier

- Suivi du procès-verbal
Aucun suivi qui ne soit déjà inscrit à l'ordre du jour.
- Correspondance
 - a) L'organisme des bassins versants de la Capitale entame un vaste

chantier de mise à jour de son Plan directeur de l'eau et nous informe de la tenue de six (6) rencontres au Domaine Maizerets entre le 4 octobre 2023 et le 31 janvier 2024.

b) Lors de la rencontre de septembre, Mme Marie-Christine Bérubé nous avait fait part d'un problème de sécurité routière sur la « mini rue » de la Caisse. Malgré trois (3) interventions auprès du 311, elle nous informe n'avoir reçu aucune réponse.

Elle nous mentionne également l'initiative prise de suggérer, sur tous les poteaux au coin de la rue Marcoux et boulevard des Chutes, d'appeler le 311 pour avoir une traverse piétonne.

c) Un appel de projets « Accélérateur de la transition écologique » a été lancé. Deux (2) dates de tombée sont prévues : 4 décembre 2023 et 31 mars 2024.

- Résolutions

RÉSOLUTION 23-CA-21

Concernant le feu de circulation à l'intersection de la rue Hugues-Pommier et de l'avenue Royale

CONSIDÉRANT que dans ce secteur de l'avenue Royale il y a un important trafic de transit entre la rue Seigneuriale et le boulevard François-de-Laval afin de rejoindre l'autoroute Montmorency

CONSIDÉRANT la proximité de l'école secondaire Académie Sainte-Marie et qu'une grande partie de ce trafic coïncide avec les heures d'entrée et de sortie des classes.

CONSIDÉRANT que de nombreux élèves traversent soir et matin à cette intersection dont les feux de signalisation sont dépourvus d'appel de feux pour piétons

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de mettre à niveau le feu de circulation présent à l'intersection de la rue Hugues-Pommier et de l'avenue Royale pour y intégrer un appel pour piétons.

Proposition présentée par M, Daniel Chouinard, secondée par M. Philippe Beauchamp et approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 23-CA-22

Concernant le triathlon Cap Challenge de Québec en juillet 2024

ATTENDU QUE le quartier de Beauport, situé à proximité du Vieux-Port de Québec, est d'une grande importance pour maximiser les retombées

économiques et la visibilité locale dans le cadre du triathlon Cap Challenge Québec ;

ATTENDU QUE le premier Cap Challenge Québec, prévu les 20 et 21 juillet 2024, prévoit accueillir près de 2000 athlètes pour différentes épreuves de triathlon qui se dérouleront dans le secteur du Vieux-Port, notamment à proximité du bassin Louise, de l'autoroute Dufferin-Montmorency le long du fleuve Saint-Laurent, et aux abords de la rivière Saint-Charles ;

ATTENDU QUE cet événement sportif régional sera affilié à la série Challenge Family, une organisation allemande qui déploie ses activités dans 27 pays ;

Le Conseil de Quartier du Vieux Bourg de Beauport demande à la Ville de Québec :

1. D'intégrer de manière significative le quartier de Beauport dans le parcours du triathlon Cap Challenge Québec, en tirant parti de ses sites emblématiques tels que le bassin Louise, le secteur du Vieux-Port et les abords du fleuve Saint-Laurent.
2. De collaborer étroitement avec les organisateurs du triathlon pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs tout en favorisant la promotion des attraits locaux.
3. De soutenir financièrement et logistiquement les initiatives visant à maximiser la participation des commerces, restaurants et attractions touristiques du quartier de Beauport dans cet événement.
4. De travailler en étroite collaboration avec la communauté locale du Vieux Bourg de Beauport pour s'assurer que les résidents et les commerçants soient activement impliqués dans la planification et la mise en œuvre de ces actions.
5. De considérer la possibilité, pour les prochaines éditions, d'inclure une compétition de 226 kilomètres, équivalant à un Ironman classique, en mettant en évidence le quartier de Beauport dans le parcours et en maintenant le cœur de la compétition dans le secteur de l'Agora du Port de Québec.

Nous croyons fermement que cette démarche non seulement contribuera au rayonnement de Beauport mais aussi renforcera l'économie locale, offrant une opportunité unique de promouvoir notre patrimoine culturel et naturel dans le cadre du Cap Challenge Québec.

Proposition présentée par Philippe Beauchamp, secondée par Mme Émilie Roy et approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 23-CA-23

Concernant la dangerosité pour traverser le boulevard des Chutes, au niveau de la rue Marcoux

CONSIDÉRANT la densité de la circulation et la vitesse des automobiles qui empruntent le boulevard des Chutes;

CONSIDÉRANT le nombre important d'élèves qui doivent traverser cette intersection chaque jour pour se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT la dangerosité à cette intersection, et que seul un panneau d'arrêt est installé sur la rue Marcoux, de chaque côté du boulevard des Chutes.

Le conseil de quartier du Vieux Bourg demande à la Ville de protéger les élèves et autres usagers de cette intersection en y instaurant un moyen de contrôle efficace pour ralentir la circulation et assurer une traverse plus sécuritaire.

Proposition présentée par Mme Monique Langevin, secondée par M. Éric Courtemanche-Baril et approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 23-CA-24

Concernant une demande pour la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec.

CONSIDÉRANT QUE le [programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec](#) arrive bientôt à terme;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur le comportement des individus et dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE dans certains quartiers des besoins en aménagement urbain (éphémères et non-permanents) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence en ciblant des besoins spécifiques dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole et ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans le domaine de la sécurité routière et de l'aménagement urbain, un partenariat avec les services de la Ville de Québec devrait soutenir la réalisation de projets locaux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec dans de nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaires afin de diminuer les divers risques de la route;

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER à la Ville de Québec de reconduire pour une autre période de quatre (4) années son programme de mobilisations à la sécurité routière;

DE PERMETTRE aux conseils de quartiers de déposer une demande de subvention en leur nom propre afin de leur permettre d'être porteur de mission en sécurité routière dans leur milieu, sans devoir identifier un ou des projets spécifiques au moment de cette demande.

D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5 000,00 \$ par année;

DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets en sécurité routière lors des années subséquentes de ce programme;

DE PERMETTRE aux conseils de quartier de conserver les sommes non dépensées durant ce programme, et ce sans affecter le budget d'exploitation, autre subvention possible ou projet d'initiative, afin de pouvoir offrir d'autres activités ou interventions jugées nécessaires dans le domaine de la sécurité routière par les administrateurs;

D'ÉLARGIR la portée d'action de la subvention en permettant d'élaborer des plans d'aménagement urbain (modélisation de rue) en fonction des besoins, en partenariat avec la Ville de Québec et le milieu scolaire. L'objectif étant d'accélérer l'identification des secteurs problématiques pour l'implantation d'infrastructures légères (suivant la réglementation) pouvant, par exemple, réduire la vitesse des véhicules ou améliorer la sécurité des usagers.

DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activités de sensibilisation comme par exemple celles du conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse).

Cette résolution est présentée avec le consentement unanime des membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux Bourg.

RÉSOLUTION 23-CA-25

Concernant la requalification de l'avenue Royale que planifie la Ville de Québec (reconfiguration de l'artère et remplacement des infrastructures souterraines)

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui impliquent dans leur réalisation plusieurs partenaires (Ville de Québec, Gouvernement du Québec, services d'utilités publiques : électricité, communication, gaz naturel, autres), qui vont exiger un investissement public majeur et qu'une fois terminés le résultat va perdurer plusieurs décennies.

CONSIDÉRANT que l'avenue Royale est l'artère principale du site patrimonial de Beauport.

CONSIDÉRANT que dans plusieurs autres sites patrimoniaux au Québec, les fils aériens ont été enfouis.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de :

- Clairement exprimer sa volonté d'inclure l'enfouissement des fils aériens au fur et à mesure que les différentes sections de l'avenue Royale seront requalifiées
- De mandater un porteur dans son organisation afin de concerter les différents partenaires pour s'assurer de leur participation et de leur contribution financière pour la réalisation du projet.

RÉSOLUTION 23-CA-16 (amendée)

Assurance du nettoyage, de l'entretien et de la construction de poubelles et bacs de recyclage aux abribus du quartier Vieux-Bourg de Beauport

- ATTENDU que les abribus dans le quartier Vieux-Bourg de Beauport à Québec sont des infrastructures essentielles pour les usagers des transports en commun, contribuant à leur confort et à leur sécurité ;

- ATTENDU que le maintien de la propreté et de l'hygiène aux abribus est crucial pour préserver la qualité de vie des résidents et la réputation du quartier ;

- CONSIDÉRANT que la gestion adéquate des déchets, y compris le recyclage, est une préoccupation environnementale majeure ;

- CONSIDÉRANT que les poubelles et bacs de recyclage aux abribus jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets ;

Le Conseil de Quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec, amende la présente résolution comme suit lors de la séance du 24 octobre 2023 :

1. Demande à la Ville de Québec et au Réseau de Transport de la Capitale (RTC) de mettre en place un plan systématique de nettoyage et d'entretien régulier des abribus dans le quartier Vieux-Bourg de Beauport.
2. Invite la Ville de Québec et le RTC à assurer la présence de poubelles et de bacs de recyclage adéquats à chaque abribus, en quantité suffisante pour répondre aux besoins des usagers et pour favoriser le tri sélectif des déchets.
3. Encourage le RTC à collaborer avec la Ville de Québec pour garantir que les abribus soient équipés de poubelles et de bacs de recyclage conformes aux normes environnementales en vigueur.
4. Demande la Ville de Québec et le RTC de tenir le Conseil de quartier informé des mesures prises pour assurer le nettoyage, l'entretien et la construction de poubelles et bacs de recyclage aux abribus, ainsi que de tout progrès dans ce domaine.

Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec s'engage à transmettre cette résolution à la Ville de Québec et à travailler en partenariat pour améliorer la qualité de vie et la durabilité environnementale de notre quartier.

Proposition de Philippe Beauchamp, secondé par Daniel Chouinard; adoptée à l'unanimité.

- Table de concertation vélo

À la demande de Stevens Melançon, M. François Lessard a invité les représentants des autres quartiers de l'arrondissement Beauport pour identifier les pistes cyclables qui pourraient être déneigées à l'hiver 2023-2024. Une carte traçant les circuits identifiés accompagne l'argumentaire.

Les documents inhérents à cette demande seront transmis au CQVB.

- Suivi programme Sécurité

Le 8 novembre, un représentant de l'école Freinet présentera la vidéo produite en partenariat avec le conseil de quartier du Vieux-Bourg.

M. Daniel Chouinard a assisté à une rencontre d'échanges sur l'idée d'un projet commun de sensibilisation en sécurité routière pour les conseils de quartier intéressés.

Intervention prématurée; le conseil de quartier du Vieux Bourg a pris la décision de ne pas participer, et a appris par la suite que l'idée d'un projet commun était reportée.

En outre, le conseil de quartier St-Sacrement a initié un projet de résolution auquel le CQVB adhère : demander de reconduire le « programme de mobilisation à la sécurité routière » pour une période de quatre (4) ans.

La résolution 23-CA-24, à ce propos, a été approuvée plus tôt par le CQVB.

- Suivi et rapport des rencontres auxquelles des membres ont participé

Mme Émilie Roy a assisté à la « formation sur les résidus alimentaires – des sacs mauves à la biométhanisation », le 25 septembre. Les participants ont été témoin du processus de tri des sacs mauves.

M. Yvan Tessier a participé à la « marche exploratoire sur la sécurité urbaine » le 27 septembre. Le parcours s'effectuait à pied, à vélo ou fauteuil roulant. Les participants ont été à même de constater des lacunes et nombreux pièges : trottoirs inégaux et endommagés, descente au coin des rues, etc.

Une proposition de cadre interactif sera présentée pour identifier les déficiences et modifications souhaitées.

Le 12 octobre, Mme Émilie Roy a participé à la poursuite des travaux pour la Vision en matière d'itinérance. Les échanges ont surtout porté sur le sentiment de sécurité; ce que ça prend pour se sentir en sécurité; et la vision de personnes itinérantes ou qui ont connu l'itinérance.

La première « Nuit des sans-abris » à Québec s'est tenue au Pavillon Royal, le 20 octobre. De nombreux articles ont été donnés grâce aux partenaires de l'événement : manteaux, gants, tuques. Un organisme a été mandaté pour aller à la rencontre des itinérants qui ne participaient pas à l'événement. Une première expérience qui laisse place à amélioration pour la prochaine édition.

- Plan d'action 2023-2024

Le plan présenté par Mme Valérie Martel se résume en trois (3) grandes priorités qui guideront les discussions et les actions du CQVB et détermineront les sujets qui seront traités en priorité lors des séances publiques : Sécurité routière; Quartier unique, vivant et animé; Participation citoyenne.

Copie du Plan d'action sera transmis à Mme Camille-Esther Garon pour diffusion sur notre page du site Internet de la Ville.

5. Période réservée aux conseillers municipaux

- Mme Isabelle Roy, conseillère municipale - district Robert-Giffard est en convalescence; donc absente à la rencontre.
- M. Stevens Mélançon, conseiller municipal – district de la Chute Montmorency, a assisté aux premières minutes de la rencontre. Sa présence était requise à d'autres événements inscrits à son agenda très chargé.

6. Suivi de la ville de Québec

Mme Camille-Esther Garon souligne l'importance de préciser les résolutions pour lui permettre de mieux cibler le destinataire concerné.

Par exemple, notre résolution 16 : le RTC est un organisme indépendant de la Ville. Mme Garon fera un suivi avec le service de l'environnement de la Ville. Adresser notre demande au RTC.

En réponse à sa question, le président confirme que les résolutions déposées sont discutées, analysées, et font consensus au niveau du CA.

7. Trésorerie et résolution de paiement

Comme le trésorier est absent, ce point n'est pas abordé.

8. Questions et commentaires du public

- Mme Claire Baril félicite le CQVB pour son travail; nous formons une belle équipe.

Elle souligne que le coin du boulevard des Chutes et rue Marcoux est dangereux pour l'ensemble des usagers à cause de plusieurs facteurs dont le stationnement autorisé dans l'étroite rue Marcoux, ce qui nuit à la visibilité; la circulation serait peut-être moins dense si la rue de la Falaise redevenait à double sens; et salue l'idée d'ouvrir les pistes cyclables l'hiver.

- Selon M. François Lessard, faisant référence à la résolution 23-CA-23 adopté plus tôt, nous devrions insister sur la sécurité des endroits problématiques plutôt que sur des infrastructures précises; miser sur la sécurité des enfants.

- M. Robert Bergeron est favorable à la résolution sur l'enfouissement des fils présentée par M. Daniel Chouinard; il transmettra aux membres du CQVB un document qu'il a trouvé sur le site d'Hydro-Québec.

- M. Bergeron affirme, d'autre part, que la réglementation concernant les trottoirs barrés n'est jamais respectée par Beauport; elle se retrouve dans les règles de l'affichage! Il transmettra le règlement à cet effet au CQVB.

9. Divers

Mme Camille-Esther Garon nous informe qu'un Guide de préparation et de présentation des résolutions est en production. Les membres du CQVB en recevront une copie.

Interventions de Mme Émilie Roy :

- pour le 'drive', elle demandera le transfert de propriété (individuelle) des documents; le CQVB deviendra propriétaire et gestionnaire des contenus;
- il est important de s'inscrire individuellement aux événements qu'elle diffuse dans l'agenda;
- Facebook : on devrait y publier les événements, comme la présentation de la vidéo Freinet;
- elle ajoutera un dossier « projet de résolutions » sous l'item 'À voir'.

10. Clôture de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h30 sur proposition de M. Éric Courtemanche-Baril; et approuvée à l'unanimité.

Éric Courtemanche-Baril

Éric Courtemanche-Baril
Président

Monique Langevin

Monique Langevin
Secrétaire